



Activation caution solidaire après le délais d'engagement

Par **John75008**, le **18/09/2019 à 10:27**

Bonjour,

Je me suis porté caution solidaire pour une personne physique en Juillet 2010 pour une durée de 108 mois.

La liquidation judiciaire a été prononcée en février 2015.

La banque a activé la caution une première fois en Juin 2015.

J'ai fais une proposition de règlement restée sans réponse.

En septembre 2019, la banque active de nouveau la caution.

Ils sont hors délais sachant que le cautionnement s'arrêtait en Juillet 2019.

Quelle réponse je peux donner à la banque.

Par avance merci,

John